

DÉPÊCHE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 21 mai 1870.

DISCOURS DE L'EMPEREUR

Prononcé à l'occasion de la proclamation solennelle
du Plébiscite du 8 mai 1870.

« Messieurs,

» En recevant de vos mains le recensement des votes émis le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma reconnaissance à la Nation qui, pour la quatrième fois depuis vingt-deux ans, vient de me donner un éclatant témoignage de sa confiance.

» Le suffrage universel, dont les éléments se renouvellent sans cesse, conserve néanmoins dans sa mobilité une volonté persévérante. Il a pour le guider sa tradition, la sûreté de ses intérêts et la fidélité de ses sympathies.

» Le plébiscite n'avait pour objet que la ratification par le peuple d'une réforme constitutionnelle ; mais au milieu du conflit des opinions et dans l'entraînement de la lutte, le débat a été porté plus haut. Ne le regrettons pas.

» Les adversaires de nos institutions ont posé la question entre la Révolution et l'Empire. Le pays l'a tranchée en faveur du système qui garantit l'ordre et la liberté.

» Aujourd'hui l'Empire se trouve affermi sur sa base. Il montrera sa force par sa modération. Mon gouvernement fera exécuter les lois sans partialité comme sans faiblesse. Il ne déviara pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée. Déférant pour tous les droits, il protégera tous les intérêts, sans le souvenir des votes dissidents et des manœuvres hostiles. Mais aussi, il saura faire respecter la volonté nationale si énergiquement manifestée, et la maintenir désormais au-dessus de toute controverse.

» Débarrassés des questions constitutionnelles qui divisent les meilleurs esprits, nous

ne devons plus avoir qu'un seul but : rallier autour de la Constitution, que le pays vient de sanctionner, les honnêtes gens de tous les partis, assurer la sécurité, amener l'apaisement des passions, préserver les intérêts sociaux de la contagion des fausses doctrines, rechercher avec l'aide de toutes les intelligences les moyens d'augmenter la grandeur et la prospérité de la France, répandre partout l'instruction, simplifier les rouages administratifs, porter l'activité du centre où elle surabonde aux extrémités qu'elle déserte, introduire dans nos codes, qui sont des monuments, les améliorations justifiées par le temps, multiplier les agents généraux de la production et de la richesse, favoriser l'agriculture et le développement des travaux publics, consacrer enfin notre labeur à ce problème toujours résolu et toujours renaissant : la meilleure répartition des charges qui pèsent sur les contribuables : tel est notre programme. C'est en le réalisant que notre nation, par la libre expansion de ses forces, portera toujours plus haut les progrès de la civilisation.

» Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez prêté dans cette circonstance solennelle. Les votes affirmatifs qui ratifient ceux de 1848, de 1851 et de 1852, raffermissent aussi vos pouvoirs et vous donnent comme à moi une nouvelle force pour travailler au bien du pays.

» Nous devons plus que jamais aujourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pourrait en effet s'opposer à la marche progressive d'un régime qu'un grand peuple a fondé au milieu des tourments politiques et qu'il fortifie au sein de la paix et de la liberté ! »

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. c. Poste... 24 fr. c. Six mois... 10... 13... Trois mois... 5 25... 7 50

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 8h 09m (Poste), 6h 45m (Omnibus-Mixte), 9h 02m (Omnibus-Mixte), 1h 33m (Omnibus-Mixte), 4h 19m (Express), 7h 22m (Omnibus-Mixte).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time and Service type. Rows include 3h 03m (Mixte), 8h 20m (Omnibus-Mixte), 9h 50m (Express), 12h 38m (Omnibus-Mixte), 4h 44m (Omnibus), 10h 30m (Poste).

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces... 30 Dans les faits divers... 50 Dans toute autre partie du journal... 75

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

On nous écrit de Berlin qu'on s'attend dans les cercles gouvernementaux à voir s'accroître d'ici à peu de temps le langage du cabinet français. Le résultat inespéré du plébiscite a ou paraît avoir jeté le désarroi dans les combinaisons gouvernementales du comte de Bismark.

On pense généralement que la fameuse question allemande va être de nouveau et plus sérieusement remise sur le tapis diplomatique. Napoléon III, sorti victorieux du vote national, aurait l'intention d'en finir avec la Prusse et le traité de Prague. Peut-être saisira-t-il la première occasion pour diriger les regards du peuple français vers les rives du Rhin.

Ce qui n'est pas douteux, c'est le caractère prussophile et austrophile du nouveau ministre des affaires étrangères.

Les Espagnols ne savent toujours pas où trouver un roi. Ils ont beau frapper ici et là, toutes les portes restent closes. Jusqu'à Espartero lui-même qui refuse de monter sur le trône et qui a la modestie de se déclarer incapable de faire le bonheur des Espagnes. Serrano se déciderait donc, poussé par don Juan Prim, à s'adresser aux Cortès pour leur démontrer la nécessité de sortir du provisoire. Sans candidat au trône, il n'y aurait qu'un moyen d'en finir, ce serait de donner au régent toutes les prérogatives et attributions royales. Et c'est alors que derrière cette nullité qui a

nom le maréchal Serrano apparaîtrait cette ambition qui a nom le maréchal Prim.

A bientôt, cette petite fête.

L'Univers a reçu de Rome la dépêche suivante:

Rome, 16 mai, 5 h. du soir.

La distribution des récompenses aux exposants a eu lieu aujourd'hui dans l'église Saint-Marie-des-Anges. La foule était immense, et la fête, très-belle, recevait un nouvel éclat de la présence du saint-père.

Pie IX a fait une allocution qui a vivement remué l'assistance. Après avoir exprimé la gratitude que l'on devait aux Chartreux pour avoir ouvert leur cloître aux exposants, le pape a parlé de l'amour de l'Eglise pour les arts et la science. Le petit Etat pontifical, a-t-il dit, voudrait faire avancer les arts dans la perfection, la science dans la profondeur. L'Eglise n'est immobile que dans le règne de l'honnêteté, du juste et du vrai. Elle ne crée pas de nouveaux dogmes, elle affirme ce qu'elle a toujours cru, et elle donne à cette croyance une lumière nouvelle.

Deux grands prix supérieurs ont été distribués, l'un aux Gobelins, l'autre à la typographie Mame.

On mande de Saint-Petersbourg au journal le Centre Gauche:

Il n'est pas douteux aujourd'hui que la meilleure entente existe entre Alexandre II et Guillaume I^{er}, et que tous les efforts du général Fleury pour détacher la Russie de la Prusse n'ont abouti qu'à un succès apparent.

Tandis que les deux souverains échangent

à Berlin leurs sentiments affectueux et la promesse d'un appui réciproque, leurs escadres se préparent à fraterniser dans les eaux de la Baltique. Le grand-duc Constantin se rend à Cronstadt pour y prendre le commandement de l'escadre russe d'évolution qui doit aller saluer à Wilhelmshaffen l'escadre fédérale de l'Allemagne du Nord, commandée par le prince Adalbert de Prusse. Deux personnes seulement, à la cour de Russie, le Czarévitch et son épouse, fille de Christian IX de Danemark ne prennent aucune part à ces témoignages de sympathie.

Le Constitutionnel se préoccupant de la récente nomination du nouveau ministre des affaires étrangères, prend occasion de cet incident pour émettre une pensée très-simple, très-naturelle, très-patriotique: la pensée qu'il importe à la France de faire entendre sa voix dans les grandes questions qui s'agitent dans le monde, et qui ne doivent ni se traiter, ni se résoudre, sans notre concours et notre influence.

Notre influence au dehors, — ajoute ce journal, — est sortie entière de la crise que nous venons de traverser. Il s'agit aujourd'hui de prouver que, sous le contrôle parlementaire, la politique française continuera à l'extérieur d'être dictée, comme dans la première période de l'Empire, par l'intérêt national et par le souci de la grandeur de la France.

Rien de plus digne assurément, mais de moins menaçant à la fois que ce langage.

Il n'est pas un Français qui ne soit d'avis que la France ne doit et ne peut renoncer à son influence dans le monde; et sur ce point

le Constitutionnel n'a rien avancé de bien nouveau.

On lit dans la France:

Le Constitutionnel a pris une initiative à laquelle nous nous empressons de nous associer.

Notre confrère invite le gouvernement à révoquer l'ordre qui a banni M. Henri Cernuschi du territoire français pour s'être immiscé dans notre politique intérieure, en contribuant de sa caisse à la propagande antiplébiscitaire.

M. Cernuschi, — dit avec raison le Constitutionnel, — s'est mêlé de ce qui ne le regardait pas, et, assurément, il a eu tort. Il a soutenu de ses deniers la cause républicaine, et ce n'était point son droit; mais on ne devrait pas oublier qu'à une autre époque, l'immixtion de M. Cernuschi dans nos affaires a été sollicitée par les ministres eux-mêmes.

En effet, M. Cernuschi n'est pas seulement un républicain ardent et convaincu, il est de plus un économiste du plus haut mérite, et, lors de l'enquête sur les banques, le gouvernement jugea utile de recueillir son témoignage.

A un autre moment, alors que les orateurs de barrière professaient dans les réunions publiques les doctrines que l'on sait, M. Cernuschi ne craignait pas d'aller combattre le socialisme dans son antre, et, au risque de se faire huer, chasser et peut-être massacrer, il opposa des idées raisonnables aux théories des communistes.

En ce temps-là on ne se plaignait pas de l'intervention de M. Cernuschi, et nous sommes loin de le trouver mauvais.

7 FAMILIÉRON.

UN CŒUR POUR DEUX AMOURS

ÉTUDE DE FEMME.

Par M. E. M. De Lyden.

(Suite.)

D'une part, il lui avait semblé que ce serait insulte, à la mémoire de son ami, que d'aller prier sur sa tombe le cœur tout rempli de l'image de sa veuve. Une prière dans ces conditions, lui paraissait une espèce de sacrilège.

D'autre part, il était jaloux, oui, jaloux de celui qui n'était plus. L'affection inaltérable de Valérie pour son mari, affection qui survivait à celui qui l'avait inspirée, était devenue pour lui une torture.

C'était en vain qu'il avait lutté contre cette étrange passion; elle avait grandi avec son amour. Oh! ce n'était pas une jalousie haineuse, accompagnée de récriminations et de blasphèmes; c'était une souffrance, et non une colère.

Heureusement, une circonstance vint tout concilier. Pendant que Valérie attendait son ami, tout en offrant aux mânes de son mari toutes les ardeurs d'un cœur ai-

mant, Georges était pris d'une fièvre violente et se mettait au lit.

Quand Mme d'Albrense reut, et qu'elle apprit la fatale nouvelle, elle fut atterrée, et sur l'heure, encore sous l'impression qu'elle avait recueillie sur la tombe de son mari, elle vit la mort entrer une troisième fois au château de Fresnoy.

Ah! s'écria-t-elle, ces murs sont maudits! Puis elle ajouta mentalement: Si celui-là meurt aussi, que ferai-je, moi!

Quand elle s'approcha de Georges, elle sentit un frisson d'épouvante parcourir tout son être. Le jeune homme avait le front livide; une sueur froide y perlait. Ses joues creuses avaient ces tons mats et jaunes du vieil ivoire. Un rouge vif marbrait ses pommettes saillantes. Une toux sèche sortait de sa gorge desséchée.

De sa main droite, il tenait un mouchoir que tachait quelques filets de sang. L'horrible vérité se dressa tout-à-coup devant Valérie. La maladie impitoyable qui avait tué la mère de Georges le minait à son tour.

Allons donc, se dit la jeune femme dans un élan de farouche révolte dont elle ne fut pas maîtresse, je ne veux pas qu'il meure! Et elle s'installa au chevet du malade, pendant qu'on

courait chercher le médecin.

L'homme de l'art hecha la tête, sans même prendre garde aux regards anxieux de Valérie. Ce signe lugubre fit frémir la jeune femme, mais n'abattit pas son courage.

Je ne veux pas qu'il meure, répéta-t-elle une seconde fois; il ne mourra pas. Dieu m'inspirera.

Dieu l'inspira en effet, la noble enfant. La mort de son père et de son mari avaient singulièrement affaibli sa confiance en le savoir du vieux médecin paternel. D'ailleurs, elle savait que, pour bien soigner un malade, les meilleurs praticiens ont besoin de connaître le tempérament du sujet qui leur est confié. Elle se souvint alors de tout ce que leur avait dit le vieux docteur de Chavanne relativement à Georges; elle résolut de le faire venir à tout prix s'il vivait encore.

Un courrier, messager dévoué, fut expédié, et moins de trois jours après, Georges avait auprès de lui l'homme qui, pendant près de vingt ans, l'avait soigné.

Eh bien! docteur, lui dit Valérie le soir de son arrivée, après qu'elle eut laissé plusieurs heures auprès de son cher malade; eh bien! vous le sauverez? — Moi? non! — Miséricorde... — Nous! oui! — Qui? nous! reprit Valérie, dont une rougeur su-

bite avait envahi les joues pâlies par la fatigue.

— Qui, nous? madame.

— Oui, qui?

— Dieu... vous et moi.

— Dieu et vous, oui, vous avez raison.

J'ai dit Dieu, vous et moi, madame. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit quand vous avez emmené ce pauvre artiste, il y a quatre ans.

— Je m'en souviens...

— En êtes-vous sûre, mon enfant, reprit le médecin, à qui son âge autorisait certaines familiarités, toutes parternelles, du reste.

— Tant de choses se sont succédées depuis...

— Je vous ai dit, ô pauvre créature éprouvée: deux événements surtout sont à craindre pour notre Georges, et s'ils se produisent, ils agiront fatalement sur sa santé.

— Oui, c'est vrai, ce sont vos propres paroles.

— Un grand chagrin et une passion méconnue.

— Pauvre ami, les chagrins ne lui ont pas été épargnés.

— Ni la passion non plus...

— La nature a vaincu les chagrins...

— La passion vaincra la nature, Et sur cette prophétie funèbre, le docteur laissa Valérie seule.

Hier il combattait le gouvernement, cela est incontestable; mais précédemment il avait rendu de grands services à la cause conservatrice, et nous croyons que, tout compte fait, il serait équitable de lever l'interdit et de lui permettre de revenir en France.

Nous ajouterons que la politique se trouve ici d'accord avec l'équité, car dans les questions de cette nature la politique la plus large est toujours la meilleure.

Une résolution importante a été adoptée mercredi par le comité central de la rue de Rivoli, réuni sous la présidence du duc d'Albufera.

Le comité a décidé qu'il conserverait son organisation et qu'il se constituerait définitivement comme association conservatrice libérale pour la défense des intérêts dynastiques et parlementaires consacrés par le plébiscite.

Cette organisation, dont l'essai vient de produire des résultats si importants, a été considérée par le comité comme le complément de nos nouvelles institutions. Elle aura pour effet de mettre en communication directe et active les deux Chambres, la presse et toutes les forces de l'opinion politique à Paris et dans les départements.

Une commission a été immédiatement nommée pour préparer le règlement de cette association. Elle est composée de :

MM. le duc d'Albufera, Boivin-Villiers, vicomte de La Guéronnière, Emile de Girardin, Jossseau.

M. le vicomte de La Guéronnière a été désigné comme rapporteur de cette commission. Il présentera prochainement en son nom une étude d'ensemble et un projet d'organisation.

On donne comme certaine, dit le Français, la démission de M. la Guéronnière. Cette démission non-seulement aurait été donnée, mais elle aurait été acceptée. M. de La Guéronnière se tiendrait pour offensé de n'avoir pas été compris dans la reconstitution ministérielle. L'ambition d'être appelé dans les conseils de la Couronne n'était pas, nous assure-t-on, étrangère au zèle dont M. de La Guéronnière avait fait preuve pendant la crise plébiscitaire et à la brochure qu'il a publiée en cette circonstance.

Le portefeuille des travaux publics aurait été, au début de la crise, offert au duc d'Albufera. On assure que cet homme politique a la prétention de remplacer M. Schneider, dont la situation politique paraît menacée, et qui est demeuré en dehors de toutes les négociations engagées à l'occasion de la crise ministérielle. La candidature de M. le duc d'Albufera rencontrerait, croyons-nous, une vive opposition dans le parti libéral qui au contraire accueillerait fort volontiers la candidature de M.

le marquis de Talhouët ou de M. le comte Daru.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Mercredi, à l'ouverture de la séance du Corps-Législatif, toutes les lognettes de se braquer sur les nouvelles Excellences.

M. le duc de Gramont est le plus remarqué. Grand, maigre, vêtu d'une redingote dont le col est aussi large que haut, on dirait Henri IV habillé à la mode de 1850. Au demeurant, une véritable apparence de gentilhomme.

Il entre avec M. Emile Ollivier et donne une poignée de main à M. Latour du Moulin.

M. Plichon est très-fêté; il reçoit, lui aussi, force poignées de main, il ne peut en rendre que la moitié.

M. Mége se d'abord aux félicitations. Au fait, grâce à M. Richard, il est si peu ministre!

Pendant la suspension de séance, qui a permis aux rapporteurs d'aller faire, dans le cabinet du président, le total des additions plébiscitaires, les députés se sont répandus dans les couloirs, et là, entre deux cigarettes, se sont livrés au colportage des bruits les plus invraisemblables et, par conséquent, ayant beaucoup de chances pour être vrais.

A l'égard du ministère, l'impression générale paraît être une sympathie mêlée de quelque réserve.

On aurait désiré un cabinet de couleurs plus tranchées; bien entendu que chacun aurait voulu voir prédominer sa couleur favorite.

On cite à ce sujet, un mot de M. le garde des sceaux.

Quelqu'un lui faisait l'observation que nous venons de rapporter: le ministère manque un peu de relief.

Qu'importe, aurait répondu M. le garde des sceaux. Est-ce que de tous les cabinets de Louis-Philippe on se rappelle un seul nom de ministres? On les désigne par le nom de leurs chefs. On dit le ministère Thiers, le ministère Guizot, le ministère Molé, de même, pour le ministère Ollivier.

La réunion projetée du centre gauche n'a pas eu lieu.

La raison principale donnée par le marquis d'Andelarre serait que, le ministère devant présenter très-prochainement la loi municipale, il convenait d'attendre et d'ajourner la réunion.

On assure que la fraction réfractaire du centre gauche et la fraction modérée de la gauche (M. Picard) chercheraient à fusionner et que des négociations, auraient déjà été ouvertes.

Croirait-on que les pétitions abondent déjà à la Chambre? Dans le nombre, il en est de burlesques: le

L'une, entre autres, demande en termes formels l'abolition de la religion catholique.

Voilà une pétition dont le rapport appartient de droit à M. Raspail.

LA QUESTION MONÉTAIRE.

Dans l'une des dernières séances du conseil supérieur du commerce, qui s'occupe de la question monétaire, M. de Pariet, ministre président le conseil d'Etat, a appelé l'attention du conseil sur l'insistance que met la Prusse à attirer l'or chez elle et à prendre la couronne d'or pour unité fondamentale. La gravité des intentions du gouvernement prussien s'accroît de cette circonstance que, sur la proposition de M. Bamberger, député de la Hesse, une invitation a été adressée aux Etats du midi de l'Allemagne pour s'unir à l'Allemagne du Nord sous le rapport monétaire. Si l'on en croit même un journal allemand, les projets de la Prusse auraient déjà reçu un commencement d'exécution. Il résulte en effet d'un numéro de la Gazette de la Croix, en date du 7 mai, que le gouvernement prussien vient de faire déclarer commune aux Etats de l'Allemagne la réforme monétaire, malgré la résistance opposée par les députés du Sud, qui ont inutilement manifesté leurs sympathies pour le système français.

Cette situation est grave, car le gouvernement français se trouve ainsi menacé de perdre peu à peu les avantages qui résultaient pour lui des résolutions de la conférence de 1867, telles qu'elles ont été encore récemment rappelées et si clairement exposées, à la tribune du Sénat par l'honorable ministre président le conseil d'Etat. Il serait donc à souhaiter que M. Segris, ministre des finances, réparât ces lenteurs accumulées en portant la question devant le Corps-Législatif.

LE GÉNÉRAL COMTE DE GOYON.

C'est à une attaque d'apoplexie foudroyante, et qui rappelle la mort de Scribe se rendant dans un fiacre au Théâtre-Lyrique, qu'a succombé le général comte de Goyon.

Il était dans sa voiture et passait dans la rue du Bac. Tout-à-coup les passants, voyant ses traits décomposés, sa tête affaissée, son chapeau tombé dans la rue, sans que le général eût fait aucun mouvement pour le retenir, avertirent les domestiques; mais il était trop tard, le général avait cessé de vivre.

Fragilité de l'existence humaine! Le comte de Goyon avait eu, la veille, une part active à la discussion au sein de la commission des pétitions du Sénat, et ce jour même, il venait de prendre une loge aux Italiens.

Né le 19 novembre 1802, le général comte de Goyon sortait de Saint-Cyr en 1821 comme sous-lieutenant au 17^e chasseurs à cheval.

Lieutenant en 1825 au 1^{er} cuirassiers, capi-

taine au 4^e hussards en 1831, lieutenant-colonel en 1843, il contribua, comme colonel du 12^e dragons, à la répression du mouvement de juin 1848.

Général de brigade en 1850, de division en 1853, M. de Goyon dirigeait l'Ecole de cavalerie de Saumur lorsque l'Empereur lui conféra le titre d'aide-de-camp.

En 1859, le général de Goyon était à la tête du corps d'occupation à Rome.

C'est pendant ce commandement que le général de Goyon eut avec Mgr de Mérode, promoteur des armées pontificales, un démêlé dont le retentissement fut grand.

Le ministre romain dut s'incliner devant la fermeté du général français.

Général en chef de l'armée d'occupation en Italie, en 1861, le général de Goyon fut appelé à Paris pour occuper au Sénat, en conservant auprès de l'Empereur ses fonctions d'aide-de-camp.

En 1867, commandant le 6^e corps d'armée à Toulouse, il dut faire valoir ses droits à la retraite et fut placé dans le cadre de réserve comme ayant commandé en chef un corps d'armée.

Le général comte de Goyon, allié aux premières familles de France, joignait à la franchise et à la rondeur militaires l'exquise courtoisie de l'homme du monde. Aussi est-il vivement regretté de tous ceux qui ont appris cette mort inattendue.

C'est avec les plus grands ménagements qu'on a dû annoncer la triste nouvelle à M. de Goyon, qui, quelques instants auparavant, avait quitté son mari sur ces mots: A bientôt.

M. de Goyon avait marié une de ses filles au duc de Fèzensac, l'autre à M. Séguier, le procureur impérial démissionnaire du parquet de Toulouse.

L'INTERNATIONALE.

Le Courrier de Lyon continue à suivre de près le sort des affiliés de l'Internationale. Voici ce que nous lisons dans ce journal:

« L'instruction judiciaire dirigée contre les membres du comité lyonnais de l'Association internationale est aujourd'hui à peu près terminée.

« Sur vingt personnes arrêtées jusqu'à ce jour, douze, contre lesquelles on n'avait relevé que le délit d'association illicite, ont été mises en liberté provisoire.

« Huit des membres du comité de l'Internationale des plus compromis, sont encore en état de détention. Ce sont les sieurs Chot, Bourseau, Blanc, Palix, Michallet, Marmonnier, Richard, Louis Martin et Dupuis.

« Nous croyons savoir que tous ces inculpés comparaitront sous peu de jours devant le tribunal correctionnel.

« A Saint-Etienne, les nommés Berger et Phi-

Au demeurant, Georges n'avait rien à se reprocher. Sans doute, en aimant Mme d'Albrouse du vivant de son mari, il avait froissé les saintes lois de l'amitié, de la reconnaissance, de l'hospitalité; mais il ne les avait pas violées. Son secret était resté enfoui dans sa poitrine, brûlant son cœur comme ces acides terribles qui rongent les oses qui les renferment.

Il aimait donc sans espoir peut-être, il aimait sans amertume, et il se laissait tuer par son amour. De son côté, Valérie, sans que le souvenir de son mari en fût diminué, ne se défendait plus de son affection pour Georges, en se disant qu'elle devait bien un peu de pitié, un peu de tendresse à celui qui se mourait pour elle. Puis elle se demandait naïvement si, après tout, en amenant sous son toit cet homme dévoué, condamné facilement à la mort par l'amour, le ciel ne lui avait pas imposé charge d'âme.

Et Georges, d'ailleurs, était un grand artiste, et de quel droit allait-elle laisser éteindre cette flamme sacrée que Dieu avait allumée.

Mais elle aimait toujours son mari; nous insistons sur ce point, parce que là est tout le drame.

Sur les prescriptions absolues du docteur de Chavanne, on avait quitté Fresnay, que visitaient de lugubres souvenirs, et l'on était revenu à Paris; sur les instances de son client et de Mme d'Albrouse, le vieux praticien,

Quand elle fut livrée à elle-même, sans regard qui cherchât à lire sur son visage, la jeune femme tomba silencieusement à genoux, et des larmes amères coulèrent de ses yeux.

Ah! c'est qu'une immense douleur venait d'envahir son âme; c'est qu'elle rougissait d'elle-même.

Depuis un instant, elle voyait clair dans son cœur, comme depuis trois jours, elle lisait dans celui de Georges.

Quelques paroles échappées au malade pendant les heures de fièvre, les regards ardents dont il la couvrait et qu'elle avait surpris, mille circonstances qui lui avaient échappé jusque-là, les injurieuses allusions de Mme de Fresnay, au chevet de M. d'Albrouse, tout enfin lui avait révélé le secret de son ami.

Cette passion, dont elle avait cherché vainement le nom, c'était elle qui l'avait inspirée.

Ce culte sacré dont Georges l'entourait depuis plus de deux ans, c'était de l'amour.

Elle comprit alors la conduite de M. d'Atzey luttant contre cette passion coupable, et s'imposant au cruel supplice de l'absence, de la séparation, par respect pour le devoir.

Et, se reportant aux épanchements conjugaux auxquels elle se laissait aller devant lui, épanchements chastes, mais d'une tendre signification, elle en vint à se dire:

Comme il a dû souffrir!

Alors, elle interrogea son propre cœur à son tour, et n'y trouva d'abord qu'une touchante considération, qu'une tendre pitié; mais quand le vieux praticien lui avait dit presque durement « la passion vaincra la nature », toute son âme avait tressailli et jeté comme un cri de protestation. Une voix secrète, impérieuse, douce et accusatrice à la fois avait murmuré à son oreille.

Où l'aimes-tu? avait dit le cœur, avait répondu.

Où, je l'aime!

Puis, sur l'heure, une troisième voix, celle de sa conscience, avait crié.

Mais j'aime toujours l'autre!

Et c'était vrai, absolument vrai.

Un mort, dira-t-on?

Où, un mort; elle l'aimait au nom de tout le passé de bonheur qu'il lui avait donné, elle l'aimait au nom de tous les souvenirs de la tendresse qu'il lui avait voués.

Pour cette nature ardente, dont un premier amour avait développé toutes les ressources, M. d'Albrouse n'était réellement pas mort tout entier.

Elle le revoyait dans ses rêves, et ses rêves prenaient parfois l'apparence d'une si puissante réalité, qu'en se réveillant elle cherchait encore à ses côtés celui dont une illusion trompeuse venait d'évoquer l'image chérie, et

qu'il lui semblait sentir encore sur ses lèvres la chaleur pénétrante de ses baisers.

Et, phénomène singulier qui l'avait toujours frappée de stupeur, presque de honte, et qu'elle s'expliquait maintenant, parfois, il lui avait semblé que l'ombre qui se dressait devant elle, et qu'elle accueillait avec un tendre sourire, avait deux têtes, deux faces, la première nettement dessinée, correcte, qui n'était autre que celle de son mari, la seconde vague, indéfinie dans ses lignes, et rappelant confusément l'image de Georges.

Six mois se sont écoulés depuis que Valérie a découvert, non-seulement qu'elle n'est aimée de Georges, mais encore qu'elle l'aime.

Des deux côtés, la passion avait grandi; mais en se tenant toujours dans les limites infranchissables du devoir de plus sévère.

Georges se croyait toujours maître de son secret, et Valérie se gardait bien de laisser deviner le sien.

Cependant, de part et d'autre, il y avait eu comme une espèce de capitulation de conscience. M. d'Atzey, tout en gardant pieusement le souvenir de M. d'Albrouse, ne se faisait plus un crime d'aimer sa veuve.

Dix-huit mois avaient passé sur sa douleur, comme sur ses remords, et les avaient peu à peu affaiblis.

liberté, arrêtés précédemment pour affiliation à une société secrète, ont été mis en liberté provisoire, mais ils demeurent, jusqu'à l'ordonnance du juge d'instruction, en état de prévention.

Le *Gaulois* annonce que cinq arrestations ont été opérées mercredi matin à Paris.

Parmi les individus arrêtés, il y en a un qui se nomme Renard. Ils ont été dénoncés par ceux qui ont été arrêtés il y a quelque temps.

Les bombes qu'on a saisies chez eux sortiraient de chez deux «fondeurs» différents. Les bombes n° 2 ne sont pas tout-à-fait semblables aux bombes n° 1.

Les cinq individus arrêtés ont fait des aveux complets. Des arrestations ont dû encore être opérées jeudi matin à 4 heures.

Quatre des individus arrêtés demeuraient à Belleville et à la Villette. — Le cinquième demeure à Ivry.

On dit que deux d'entre eux sont membres de l'Association internationale.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* continue de publier de longues et nombreuses listes d'adresses de dévouement et de félicitation, présentées à l'Empereur par les différents corps constitués de l'Empire.

L'esprit charitable de l'Impératrice s'ingéniant sans cesse en invitations nouvelles, Sa Majesté a résolu de faire don, à tout chef de famille qui lui en adresse la demande approuvée par l'autorité ecclésiastique, d'un costume de premier communiant ou de première communiant.

Le Prince Impérial s'est légèrement foulé le pied en faisant une chute de vélocipède dans le jardin réservé des Tuileries.

Cette indisposition, toute légère qu'elle puisse être, n'en a pas moins obligé le prince à garder la chambre.

Un décret inséré au *Journal officiel* élève au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur M. le duc d'Albuféra, député au Corps-Législatif.

La plupart des comités de département expriment le vœu que le Comité central du plébiscite maintienne son organisation.

M. Alfred Blanche, secrétaire général de la préfecture de la Seine, s'est rendu au sein de la commission législative chargée d'examiner le projet de loi de M. Granier de Cassagnac, relatif à la diminution des droits d'octroi sur les vins.

Cette conférence, provoquée par la commission, avait pour but de rechercher le moyen de rendre à la ville de Paris les 30 ou 40 millions

que ferait perdre à ses recettes la diminution des droits.

Les journaux des départements annoncent, depuis quelques jours, l'arrestation d'émisaires partis de Lyon, pour provoquer au désordre la population des autres grandes villes.

Samedi, un individu, parti d'Oullins, d'après le *Mémorial*, a été arrêté à Saint-Etienne, poussant le cri de : *Vive la république !*

La *Gazette du Midi* nous annonce qu'un ouvrier lyonnais, nommé Duret, a été arrêté, avant-hier soir, dans la gare de Marseille, au moment où il allait monter dans un train. Duret était porteur d'appels aux armes imprimés.

A Lyon, un ouvrier tulliste, M. Chanet, apprenant qu'un mandat d'amener était lancé contre lui, s'est empressé de partir pour la Suisse.

Le train poste, attendu au Havre lundi matin, à cinq heures trente minutes, a éprouvé un retard d'une heure vingt minutes, par suite d'un déraillement. Ce retard était dû à une tentative criminelle. Voici quelques détails au sujet de cette affaire :

A 6 kilomètres avant d'arriver à la station de Motteville, le mécanicien Leborgne, qui conduisait le train, ressentit une forte secousse. Il ferma aussitôt son régulateur et fit le signal d'arrêt.

La machine et le tender n'avaient heureusement pas déraillé, mais le fourgon avait quitté la voie pendant un espace de 60 mètres environ, brisant les coussinets sur lesquels son fixés les rails.

Les recherches qui furent faites immédiatement amenèrent la découverte d'un rail mis en travers de la voie, et à une centaine de mètres du premier un autre obstacle de même nature et disposé de la même manière.

On ne peut s'expliquer quel peut avoir été le mobile d'une action aussi coupable. Le parquet d'Yvetot a immédiatement ouvert une enquête.

Un affreux malheur est venu jeter la désolation dans une des familles les plus honorables de la ville d'Auch.

M^{lle} L..., âgée de dix-huit ans environ, habitant chez ses parents, s'est empoisonnée jeudi dernier, par imprudence, en prenant de la *marl aux rats*, croyant avaler du quinquina.

Malgré tous les soins qu'on lui a prodigués, elle est morte après une nuit de souffrances atroces.

Ce fait porte avec lui son enseignement. Jamais l'on ne saurait assez recommander aux personnes qui ont chez elles des poisons de les mettre en lieu sûr, afin d'éviter de funestes erreurs, comme celle qui vient de faire une victime.

Il ne faut pas l'oublier, Valérie avait à peine vingt-quatre ans.

Sa beauté avait pris, sous l'empire de la douleur, un caractère sérieux, mais toujours plein de charmes. La nature ne lui avait rien refusé : la grâce et la noblesse rayonnaient en elle.

Chez elle la sève, arrivée à un degré de maturité savoureuse, était exubérante.

Ses yeux avaient des phosphorescences qui troublaient les sens.

Parfois on l'apercevait songeuse dans quelque coin retiré du jardin, d'où elle s'élançait rapide, enfiévrée, les cheveux au vent, comme pour rafraîchir au contact de l'air ses tempes brûlantes.

Nous l'avons dit, Valérie avait un fond de religion et de droiture qui devait l'empêcher de commettre une faute, de quelque nature qu'elle pût être, et nous n'entendons pas ici seulement les fautes contre la chasteté, mais tout ce qui pouvait, de près ou de loin, toucher à la loyauté.

Elle comprenait depuis longtemps que le vieux médecin l'amenait insensiblement, au nom de l'humanité, de la pitié, du devoir même, à laisser voir à Georges que son amour était partagé ; mais, sans résister ouvertement à cette pression, qui ne lui imposait qu'une douce violence, son âme de chrétienne combattait encore.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La soirée musicale qui a manqué dimanche dernier par suite de l'orage, a été remise à demain soir, à huit heures. Espérons que le temps sera plus favorable aux jeunes amateurs, qu'une grande partie de notre population eût applaudi avec plaisir.

Nous subissons depuis trois jours une température exceptionnelle. Le thermomètre s'est élevé à l'ombre jusqu'à 25 degrés centigrades.

Le vent est très-incertain, mais il remonte toujours au nord. Le baromètre se tient très-haut, à 768^{mm}.

La campagne réclame encore de l'eau ; l'orage de dimanche n'a porté que sur un petit rayon.

M. Rivaud nous a adressé quelques détails sur les derniers moments de M^{me} veuve Gagneux, qu'une mort subite a enlevée jeudi matin dans son établissement. Une seule observation nous paraît utile. Nous ne pensons pas que notre locution à la suite d'un bain, puisse signifier par suite d'un bain, ainsi que M. Rivaud semble craindre qu'on ne l'ait interprétée.

« Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre journal d'aujourd'hui, une insertion relative à M^{me} Gagneux, dans laquelle vous dites, sans détail aucun, qu'à la suite d'un bain, cette dame a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

La note du journal me paraissant par trop laconique, je viens vous prier d'insérer dans votre plus prochain numéro, les explications suivantes :

M^{me} Gagneux a effectivement pris, ce matin, un bain ordinaire d'eau tiède qu'elle a parfaitement supporté sans le plus petit malaise ; en s'habillant elle se sentit subitement indisposée, et on me pria de me rendre près d'elle. Cette dame me dit qu'elle avait la respiration très-gênée, et j'observai que l'oppression augmentait sensiblement. J'envoyai chercher immédiatement le docteur Bossard. Je la fis transporter sur un lit, dans une salle destinée à recevoir les personnes malades, et le docteur à son arrivée l'examina, et me dit qu'elle allait succomber à une congestion pulmonaire ; il fit néanmoins appliquer des sinapismes, mais en vain, car il constata la mort presque aussitôt.

Le but que je me propose, monsieur le Rédacteur, c'est de faire savoir que les soins les plus pressés ont été donnés à M^{me} Gagneux, qui a été atteinte d'une congestion qui l'eût foudroyée dans quelque endroit où elle se fût trouvée ; que cet accident est tout-à-fait indépendant du bain qu'elle venait de prendre, et enfin pour faire cesser certains bruits com-

Elle s'était tant de fois révoltée contre la possibilité d'un double amour et même d'un second amour, qu'il lui semblait commettre un parjure en cédant à son penchant, et un jour que l'excellent docteur livrait un suprême assaut à ses scrupules, elle s'ouvrit franchement à lui sur cette grave et singulière question.

— J'aime toujours mon mari, lui dit-elle, et j'aime Georges ; n'est-ce pas là un cas d'adultère devant l'Eglise, devant Dieu ! répondez-moi d'après votre âme et votre conscience.

— Mon enfant, répondit le docteur, je ne suis pas médecin de l'âme. Cependant, je dois vous déclarer que rien dans ma conscience ne se soulève quand je vous dis : aimez Georges et épousez-le. J'ajoute que si vous vous enfermez éternellement dans vos scrupules au mépris de votre bonheur, car vous aimez Georges plus encore que vous ne le croyez, vous tuerez Georges aussi sûrement que si vous l'empoisonniez.

— Ne voulez-vous pas m'effrayer ?

— Vous ne le pensez pas. Mais ne vous illusionnez pas ; si vous condamnez Georges, il faudra vous séparer de lui.

— Il ne s'en ira pas, répliqua Valérie vivement, et avec un certain air d'orgueil triomphant.

— Non, mais je l'emmenerais, et qui sait si l'air natal ne prolongera pas sa vie.

pleinement inexacts, et d'invention toute gratuite. — Veuillez agréer, etc. RIVAUD.

Saumur, le 19 mai 1870.

L'administration municipale rappelle à ses administrés qu'ils sont teus, pendant les grandes chaleurs, à arroser deux fois par jour, le matin à 8 heures et le soir à 4 heures, le pavé devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements. (Communiqué.)

Les compagnies des chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans ont l'honneur de prévenir le public, qu'à l'occasion du concours régional agricole ouvert à Laval du 14 au 22 mai courant, il sera délivré, les 21 et 22 dudit mois, aux gares de St-Nazaire et Port-Boulet, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour, de toutes classes, pour Laval, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires des places. Ces billets seront valables, pour le retour, jusqu'au 23 mai inclusivement.

On assure que M. Gustave Lambert est enfin parvenu à compléter les 500 mille francs qui lui étaient nécessaires pour entreprendre son expédition au pôle Nord.

Le *Boreas* va, dit-on, partir très-prochainement du Havre.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Goder.

Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* publie un rapport de M. Louvet sur les travaux de la commission supérieure de l'enquête agricole.

Lisbonne, 19 mai. — Le maréchal Saldanha, avec six bataillons, a fait un pronunciamiento, ce matin, à une heure. La garde du palais résista, sept soldats furent tués, trente blessés.

Saldanha captura le fort Saint-Georges, dans Lisbonne, et, à 4 heures du matin, il entra au palais. Là, il eut une longue conférence avec le roi. M. de Loulé, appelé, a donné sa démission. Saldanha a été chargé de former un nouveau ministère. Il gardera le portefeuille de la guerre.

Gênes, 19 mai. — Trois navires surveillent Caprera. On ignore si Ricciotti Garibaldi est avec les insurgés de Catanzano. On craint la formation de nouvelles bandes. Le gouvernement prend des précautions militaires.

Pour dernières nouvelles : P. Goder.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalés-cière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de mé-

qui était devenu leur confident, s'était facilement décidé à ne pas retourner dans le Haut-Rhin, et l'on vivait dans l'hôtel témoin des jours de bonheur des deux époux.

Les soins affectueux dont Georges était entouré, et surtout les paroles d'espoir que le docteur laissait de loin en loin tomber sur ce pauvre cœur endolori, avaient amené un mieux sensible. Mais il était évident que ce n'était là qu'un sursis accordé par la mort, si l'espoir que l'amitié faisait briller par lueurs presque imperceptibles ne se réalisait pas.

Le docteur le sentait, mais que faire ? Il avait bien compris, avec sa vieille expérience, une partie des singuliers sentiments qui agitaient Valérie ; Georges était aimé, cela lui paraissait certain. Mais jusqu'à quel point l'était-il ? N'existait-il que de la compassion, dans cette tendresse sans ardeurs apparentes, et pétrie comme ainsi dire de sympathies de sœur et de sollicitudes de mère.

La femme existait-elle réellement pour Georges derrière la mère et la sœur.

Tout était là. Georges avait depuis longtemps traversé, avec la pensée de Valérie au cœur, toutes les nuances et adorables contrées de l'idéal, du platonisme. Son amour était devenu tout-à-fait humain.

— Vous êtes cruel, mon ami.

— Vous l'êtes plus que moi, et contre vous-même.

— Il en mourrait ?

— Je l'affirme.

— Mon ami, demain j'irai au tribunal de la pénitence, et Dieu m'inspirera.

Le docteur se retira joyeux ; évidemment, Valérie était vaincue, et, ce qu'elle allait demander à Dieu, ce n'était pas de l'éclairer dans ses perplexités, c'était de l'absoudre de ce qu'elle regardait peut-être encore comme un péché.

Le vieillard avait bien jugé Valérie. Le lendemain, ils étaient d'accord.

Mais il fallait user de ménagement avec Georges. Une grande joie pouvait lui être aussi funeste qu'une grande douleur.

Et ce fut petit à petit, par des demi-confidences, des demi-aveux, de douces paroles, de plus doux regards encore qu'il fut amené à avoir la conviction de son bonheur.

Au moins, dit-il à la jeune femme, qui, dans une dernière heure d'expansion, lui tendait la main, ce n'est point par pitié ?

Pour toute réponse, elle approcha du sien son charmant visage, et lui laissa prendre sur ses lèvres qui frémissaient le baiser des fiançailles.

(La suite au prochain numéro.)

decins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des

bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux en-

fants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. Textier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

BOURSE DU 19 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 75 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 103 90.

BOURSE DU 20 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 74 80.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE EN 5 LOTS de

DEUX MAISONS

Cour, jardin, écurie et terre, Situés communes de Saint-Paul-du-Bois et de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, à l'audience publique, le samedi 18 juin 1870, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Telle qu'elle est insérée dans le procès-verbal de saisie. Commune de Saint-Paul-du-Bois.

1^{er} LOT.

Ce lot est composé de : 1^{re} Une maison et une petite cour devant, situées à la Belle-Arrivée du Moulin-Cassé, joignant au levant Chollet, au couchant le jardin ci-après, au midi Cassin et autres, au nord Chollet.

2^o Un jardin, situé au même lieu, dépendant de ladite maison, contenant environ un are, joignant d'un côté Andreau, et d'autre côté Cassin et autres.

Mise à prix..... 716 f.

2^o LOT.

Un morceau de terre, au même lieu, contenant environ onze ares, joignant d'un bout la maison sus-indiquée, d'autre bout un chemin, d'un côté Chollet, et autres, et d'un autre côté l'article ci-après.

Mise à prix..... 176 »

3^o LOT.

Un autre petit morceau de terre, au même lieu, contenant environ quatre ares, joignant d'un bout un chemin, de l'autre bout Andreau, d'un côté l'article qui précède, et d'autre côté Andreau.

Mise à prix..... 64 »

Commune de Montilliers.

4^o LOT.

Une maison, sise au bourg de la commune de Montilliers, joignant au levant la veuve Lorain, au couchant Jean-Petit, au midi le même, et au nord une ruelle commune.

Mise à prix..... 500 »

5^o ET DERNIER LOT.

Un emplacement, au même lieu, d'environ un are quinze centiares, sur lequel se trouve une écurie, joignant au levant Joly-Doyen, au couchant Vailant, au midi la veuve Reuille, au nord Lambert et une ruelle.

Mise à prix..... 2 00 »

Total des mises à prix..... 1.656 »

PROCEDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la

requête du sieur Charles Girault, menuisier, demeurant à Vihiers, lequel, pour la poursuite de vente, a constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur;

Sur le sieur Henri Milliasseau, célibataire, journalier, demeurant chez son père, à la Belle-Arrivée, commune de Saint-Paul-du-Bois; Suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date du 11 mars 1870, visé le même jour par MM. Charreau et Humeau, maires des communes de Saint-Paul-du-Bois et de Montilliers, enregistré à Vihiers le 15, dénoncé au saisi par exploit du même huissier, en date du 22 mars, visé ainsi que le droit; et transcrit avec l'exploit de dénomination au bureau des hypothèques de Saumur, le 26 dudit mois de mars, vol. 23, n^o 18 et 19.

Il est déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur. La publication en a été faite à l'audience dudit tribunal le 14 mai 1870, et le jour de l'adjudication a été fixé au samedi 18 juin 1870.

Pour les renseignements s'adresser :

Soit à M^e BODIN, avoué poursuivant;

Soit au greffe du tribunal civil de Saumur. Dressé à Saumur, le 16 mai 1870, par l'avoué soussigné.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur le mai 1870, f. c., reçu 1 fr. 15 centimes, décime et demi compris. (218) Signé : Robert.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

VIGNES

Appartenant à M. Camille Fraimbault.

Commune de Chacé.

1^o Trente-six ares environ de vigne, renfermés de murs, de forme irrégulière, dans laquelle existe une cave, au canton de la Fuye, joignant la route de Saumoussay, celle du pont de Chacé, M. Chastel et M. Venon.

2^o Soixante ares environ, à prendre au levant en séparant dans la longueur, du midi au nord, d'un clos de vigne, dans le clos de Chacé, tou Clos-du-Château, joignant au midi le chemin des Aulnes, des autres côtés M^{me} Chevalier-Châtenay.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

3^o Trente-trois ares de vigne en deux morceaux, situés à la Lonnière, l'un joignant au nord un chemin, au levant M. Robin, au couchant M. Chastel; l'autre joignant au nord un chemin, au couchant M. Jean Bougouin.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (209)

Etude de M^e Adrien HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Seize hectares de bois et terre, en un seul tenant, situés commune de Cizay, et joignant la route de Doué à Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (210)

Etudes de M^e BODIN, avoué, et de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE.

En l'étude de M^e Robineau.

Le dimanche 22 mai 1870, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Braull, n^o 20 et 22.

Dépendant de la succession de Virginie Mortier, femme Hyau.

Prix des locations... 615 fr.

Mise à prix..... 5,000

Pour plus amples renseignements voir les placards affichés.

S'adresser à M^e Bodin, avoué poursuivant la vente, ou à M^e ROBINEAU, dépositaire du cahier des charges. (207)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, succ^r de M. LEROUX.

A VENDRE

Maison rue Courcouronne à M^{me} LEGUENE. (181)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 24 juin 1871, JARDIN, contenant 1 hectare 21 ares, situé à Saumur, au Champ-de-Foire, exploité par MM. Lesueur frères.

S'adresser à M^e CLOUARD. (196)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1872, LE MOULIN A EAU DU PRÉ.

Situé commune d'Allonnes, exploité par M. Victor Barré.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay qui est intarissable, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.

Le bâtiment renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation sont dans un excellent état.

Sont compris dans la location : Un hectare de terre labourable attenant aux dépendances du moulin.

Quatre hectares 3 ares 50 centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 400 mètres du moulin.

Et 2 hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.

On affermera encore, à la volonté du preneur, Une maison de fermier avec 5 hectares trois ares de terre, l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.

S'adresser à M. de L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;

A M. Victor BARRÉ, fermier du moulin;

Et à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e Adrien HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

14 BEAUX ORANGERS, S'adresser au bureau du journal. (217)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS

Le mardi 7 juin 1870, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à l'hôtel de la Promenade à Saumur, rue Beaurepaire, tenu par M. et M^{me} Morancé, à la vente publique aux enchères (pour cause de départ) de leur mobilier.

Le détail dans les prochaines insertions.

A VENDRE

UN COUPÉ D'OCCASION AMERICAINE ET PHAETON.

Remisage, de voitures à l'année. S'adresser à M. VASSEUR, carrossier Grand'Rue, 3, Saumur. (188)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 24 juin 1871, JARDIN, contenant 1 hectare 21 ares, situé à Saumur, au Champ-de-Foire, exploité par MM. Lesueur frères.

S'adresser à M^e CLOUARD. (196)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1872, LE MOULIN A EAU DU PRÉ.

Situé commune d'Allonnes, exploité par M. Victor Barré.

Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay qui est intarissable, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce.

Le bâtiment renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation sont dans un excellent état.

Sont compris dans la location : Un hectare de terre labourable attenant aux dépendances du moulin.

Quatre hectares 3 ares 50 centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 400 mètres du moulin.

Et 2 hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette.

On affermera encore, à la volonté du preneur, Une maison de fermier avec 5 hectares trois ares de terre, l'entourant, placée vis-à-vis le moulin.

S'adresser à M. de L'ESPAGNEUL DE LA PLANTE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes;

A M. Victor BARRÉ, fermier du moulin;

Et à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e Adrien HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

14 BEAUX ORANGERS, S'adresser au bureau du journal. (217)

ON DEMANDE

Pour la Saint-Jean, Une cuisinière et un valet de chambre, pour servir à la campagne.

Ecrire au propriétaire de Bellevue, près Doué-la-Fontaine.

La Recette particulière de Saumur demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour travailler dans ses bureaux. (182)

On demande de suite ou pour le 24 juin 1870 un homme et sa femme, encore jeunes, habitués aux travaux de la campagne, le mari sachant écrire.

S'adresser à M^e MÉHOUS notaire à Saumur. (197)

UN MILLION

de Lots ou Primes attribués par année, aux Souscripteurs d'Obligations de la Ville de Paris, 1869. 4 Tirages par an.

La Maison F. BONNEAU fils, 56, rue Laflite, à Paris, donne aux Souscripteurs la facilité de se libérer en une année. — Le premier versement de 30 fr. donne droit aux chances du premier tirage. (220)

ON DEMANDE

dans chaque chef-lieu de canton un CORRESPONDANT honorable pouvant s'occuper activement d'affaires de BANQUE. Ecrire, 62, rue Turbigo, à Paris, au Directeur de la Banque générale des valeurs mobilières.

AVIS AUX RENTIERS

COUPONS français et étrangers payés. AU PAIR sans escompte ni retenue d'aucune sorte, avantage qu'aucune autre maison ne fait.

RENTE ITALIENNE paiement immédiat du coupon de juillet 1870.

AVANCES SUR TITRES A 2 1/2 0/0 net meilleur marché que partout ailleurs SANS COMMISSION, 62, rue Turbigo, à Paris, BANQUE GÉNÉRALE des valeurs mobilières. (74)

EAU DENTIFRICH

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR J.V. BONNIN

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice. Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues : — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils les surpassent. — Paris, Province, étranger. Chez les Coiffeurs et Pharmaciens. — Paris, Province, étranger. GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Saumur, imp de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ FAISANT FONCTIONS DE MAIRE,

18

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

18